



Livre des règlements officiels

LHAI 2016-2017

Ligues féminines



Mot de la direction :

L'équipe de la LHAi et d'Isatis Sport est fière d'offrir l'une des plus grande ligue de hockey sur glace organisée de qualité supérieure avec des avantages hors du commun.

Isatis Sport est un regroupement de complexes sportifs dédié aux mordus de sports de glace, où la pratique de leur sport préféré devient une expérience unique, pour eux mais également pour la famille et amis.

Tous nos complexes sont composés de plusieurs surfaces glacées de dimensions LNH (200'x85'), utilisant les dernières technologies en termes de réfrigération et d'optimisation énergétique. De vastes vestiaires permettent aux athlètes de se changer dans des conditions agréables.

L'entreprise opère sa propre ligue de hockey adulte, la LHAi, son école de hockey pour jeunes et adultes ainsi que la ligue 3 contre 3 pour jeunes. Isatis Sport organise aussi ses tournois de hockey.

Isatis Sport à également comme priorité d'offrir des services de haute qualité à ces visiteurs, offrant un resto-bar de qualité supérieure, un centre d'entraînement élite ainsi qu'une boutique de sports très compétitive.

Offrant des centres de nouvelle génération, Isatis Sport propose une expérience unique dans le but de répondre aux attentes toujours plus élevées des clients, grands comme petits.



ISATIS SPORT



Qu'est-ce que la LHAi

La LHAi (Ligue de Hockey pour Adultes Isatis) est une ligue de hockey sur glace gérée par des professionnels du domaine ayant comme objectif d'offrir un produit et un service unique.

Nos avantages :

1. Statistiques et horaires en direct sur une plateforme mise au point pour et par des joueurs de hockey :
 - a. www.hockeylhai.com
2. Divisions équilibrées ;
3. Gestion professionnelle ;
4. Système disciplinaire ;
5. Couverture d'assurances en cas de blessure
6. Trois (3) périodes avec temps chronométré 13-13-13 minutes ;
7. Séries éliminatoires avec prix ;
8. Arbitres et chronométreur à chaque partie ;
9. Championnat provincial inter-complexes ; prix & rabais pour les gagnants.

La LHAi vous souhaite bonne saison !



TABLE DES MATIERES

1.	Le complexe Isatis Sport	6
1.1.	Règlementation sur la consommation d'alcool et de tabac	6
1.2.	Objets perdus ou volés	7
1.3.	Biens de l'aréna.....	7
2.	Procédures administratives de la ligue LHAI	8
2.1.	Responsabilités des équipes	8
2.2.	Droits de l'administration	8
2.3.	Accidents.....	9
2.4.	Port de l'équipement	9
2.5.	Procédures	10
	En début de saison.....	10
	En début de partie	10
2.6.	Temps d'arrêt.....	12
2.7.	Admissibilité des joueurs	12
	En séries éliminatoires.....	13
2.8.	Classement.....	14
	En saison	14
	En séries éliminatoires.....	15
2.9.	Correction statistique	15
3.	Règlements généraux	16
4.	Pénalités et système disciplinaire.....	19
4.1.	Pénalités.....	19
	Mineures.....	19



Majeures	19
4.2. Règlements des trois (3) punitions.....	19
4.3. Expulsion d'une partie.....	20
4.4. Expulsion d'un gardien de but.....	20
4.5. Extrême inconduite.	20
4.6. Grossière inconduite	20
4.7. Temps au tableau – Altercation	21
4.8. Pénalité de match – Mettant en cause un représentant de la ligue 21	
4.9. Suspensions	21
4.10. Application d'une suspension	23
4.11. Discussion avec les arbitres.....	23



1. Le complexe Isatis Sport

1.1. Règlementation sur la consommation d'alcool et de tabac

1.1.1. Les complexes Isatis Sport sont titulaire de permis délivrés par la régie des alcools et tabac.

Il est donc interdit de consommer des boissons alcoolisées n'ayant pas été achetées au complexe en raison du risque potentiel de perdre notre permis.

1.1.2. Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur des complexes Isatis Sport, y compris dans les vestiaires.

1.1.3. L'usage de drogue est interdit dans le complexe ainsi que sur les terrains y appartenant.

1.1.4. Une amende de 200\$ sera imposée à toute personne ayant contrevenu à l'une de ces règles. Une deuxième offense sera puni plus sévèrement, voir l'expulsion de la ligue.

1.1.5. Les joueurs seront priés de se retirer volontairement de tout match de la ligue si un officiel soupçonne qu'un joueur ou qu'une équipe joue sous l'influence d'alcool ou de drogue.

En cas de refus de la part du joueur et/ou de l'équipe, des mesures disciplinaires pourront être entreprises.

1.1.6. Code d'éthique du joueur

Chaque joueur de la ligue LHAI est tenu de respecter les points suivants :

- Les pouvoirs et les droits intrinsèques du conseil de l'administration de la ligue.
- L'autorité absolue des arbitres en devoir.
- Tous les règlements formulés et acceptés par les administrateurs de la ligue.
- L'autorité relative du superviseur de la ligue et du capitaine de son équipe.
- Tous les règlements majeurs et mineurs du hockey.



1.2. Objets perdus ou volés

Ni la ligue ni le complexe ne pourra être tenue responsable des objets perdus ou volés pendant les parties. Il est primordial pour chaque équipe de se munir d'un cadenas. Les arénas sont des endroits très prisés par les voleurs.

1.3. Biens de l'aréna

Tout dommage causé aux biens de l'aréna devra être déboursé par la ou les personnes responsables. La ou les personnes seront suspendues indéfiniment jusqu'à ce que les biens aient été remboursés en totalité.



2. Procédures administratives de la ligue LHAI

2.1. Responsabilités des équipes

CHANDAILS D'ÉQUIPE

Tous les joueuses d'une même équipe doivent porter un chandail de même couleur ainsi que des numéros distincts. Les chandails sans numéro ne seront pas permis.

Dans l'éventualité où les couleurs des équipes sont similaires, l'administrateur de la ligue fournira un ensemble de chandails à l'équipe visiteuse.

CAPITAINE, ASSISTANTE

Chaque équipe devra avoir une capitaine, cette dernière préférablement identifiée avec un « C ». Les assistantes identifiées avec un « A » pourront également remplir le rôle du capitaine.

Seules celles-ci pourront s'adresser à l'arbitre lors de l'imposition d'une punition et /ou autres situations, si elles ne sont pas directement impliquées. Toute joueuse prise en défaut recevra une punition mineure et si elle persiste, une punition d'inconduite sera décernée. La joueuse fautive pourrait même recevoir une suspension.

2.2. Droits de l'administration

- 2.2.1. L'équipe de gestion de la LHAI se réserve le droit de suspendre ou de retirer tout joueur ou toute équipe dont le comportement ne reflète pas une image positive et sportive, conformément aux politiques de la ligue.

L'équipe de gestion de la LHAI se réserve le droit de recomposer les équipes ainsi que les divisions en fonction de leur rendement. L'ajustement des divisions en cours de saison se fera d'ailleurs selon



les résultats ainsi que le jugement des administrateurs de la ligue.

2.2.2. Dans les situations exceptionnelles, le superviseur de la ligue LHAI a le pouvoir de prendre des décisions, aux meilleurs intérêts de la ligue, l'esprit sportif et la sécurité de chacun.

2.3. Accidents

Toute blessure s'étant produite sur la glace doit être rapportée au personnel de la ligue en place. Un rapport d'accident devra être rempli sur place. Un délai de 24h sera accordé.

Aucune demande ne pourra être complétée aux assurances sans rapport écrit d'accident rempli par les employés de la ligue.

Pour les joueuses assurées, les assurances de la ligue ne sont que des assurances complétant vos assurances privées. Elles peuvent couvrir certains frais (ex : frais dentaire, frais d'un physiothérapeute), mais jusqu'à un plafond qui est souvent fixé à 300\$. Afin de pouvoir faire une réclamation, il est important de garder toute facture originale des frais encourus à faire parvenir avec le formulaire Déclaration du demandeur. Il est important d'entreprendre les démarches maximum un mois après l'accident pour que la demande de réclamation soit valide.

2.4. Port de l'équipement

Le port de tout l'équipement de hockey est obligatoire à l'exception des pièces d'équipements suivantes :

2.4.1 Le port d'une visière ou d'une grille complète n'est pas obligatoire (le port du casque est obligatoire). Par contre, si une punition pour bâton élevé est appelée, une coupure n'entraînera pas de deux (2) minutes additionnelles (par contre, une mineure double pourrait néanmoins être appliquée si l'arbitre considère que le geste le mérite). De plus, advenant un accident (ex : perte d'une dent), elle pourrait perdre son droit de réclamation en vertu de ne pas avoir porté la protection complète.

2.4.2 Le port d'épaulette ou de protège cou n'est pas obligatoire. Par contre, en ne les portant pas, le joueur prend l'entière responsabilité de tout incident au corps ou au cou qui pour pourrait lui survenir.



2.4.3 Pour les gardiens, le port de la 'bavette' n'est pas obligatoire. Il n'y a pas non plus de restriction concernant la forme de la grille (ex : la grille 'Cat-Eye' est acceptée). Par contre, advenant une blessure aux yeux ou au cou, le gardien assume l'entièrement responsabilité des blessures encourues.

2.5. Procédures

En début de saison

REUNION DES REPRESENTANTS D'EQUIPE

Les représentantes de chacune des équipes inscrites à la ligue LHAI sont conviées en début de saison à assister à une réunion expliquant tous les détails et réglementation de la ligue. Il est de la responsabilité du capitaine d'être présente ou d'avoir une représentante.

Il n'y aura aucune tolérance si une équipe n'est pas au courant des règlements

INSCRIPTION DES JOUEURS

Chaque joueuse désirant participer à la ligue LHAI doit obligatoirement remplir le formulaire d'inscription de la ligue. Ce formulaire est également la base de la couverture d'assurances. Si elle a déjà une carte HP, elle peut conserver sa carte existante.

ATTESTATION D'INSCRIPTION

Chaque joueuse devra récupérer un autocollant et sa carte hockey profil attestant qu'elle est inscrite comme joueuse à la ligue LHAI. Toutes les joueuses sur la glace devront avoir l'autocollant et scanner leur carte hockey profil à défaut d'obtenir une punition de 10 minutes.

En début de partie

2.5.1. Toute joueuse devra scanner la carte hockey profil et indiquer aux marqueurs tout changement de numéro de chandail pour être admissible à la partie. Toute joueuse remplaçante doit s'enregistrer sur le site internet et avoir sa carte hockey profil.

Le nombre de parties jouées par une joueuse, à des fins



d'admissibilité aux séries, pourra être vérifié par l'administration de la ligue.

2.5.1.1. La capitaine doit toujours vérifier avant d'embarquer que toutes les joueuses de son équipe se sont enregistrées. Si des joueuses non enregistrées sont sur la glace, il n'y aura pas de mise en jeu mais le temps va s'écouler jusqu'à ce que toutes les joueuses ce soient enregistrées. Tout délai occasionné par une équipe entraînera une punition de banc.

2.5.2. Après la réfection de la glace, le chronomètre sera mis à 3 minutes pour la période d'échauffement. Les 3 minutes débutent au moment où la première joueuse ou arbitre pose le patin sur la glace.

Toutes les parties débutent à l'heure indiquée sur le site internet
Les officiels siffleront 1 minute afin de se préparer à la mise en jeu.

2.5.3. La capitaine de chacune des équipes devra aller à la rencontre des officiels sur la glace au cercle des arbitres au début de la période d'échauffement. Des instructions particulières de la part des officiels pourront être émises. De plus, une poignée de main sera exigée.

2.5.4. S'il n'y a pas de gardien de but au début de la partie (à la 13e minute), l'équipe fautive se verra décerner une punition de 2 minutes pour 'avoir retardé la partie' qui sera appliquée au moment où le gardien sera de retour. Étant donné que la période de réchauffement déborde souvent la 13e minute, il est à la discrétion de l'arbitre de juger quand la partie doit commencer. Cependant, à moins de raisons majeures (ex: tempête de neige, partie à 18h15...), si le gardien n'est toujours pas arrivé à la 11e minute, l'équipe devra commencer à 6 joueurs. Dans un tel cas, elle perdra également son temps-mort.

2.5.5. Si l'équipe n'est pas en mesure d'avoir 5 joueuses + 1 gardienne au début de la première période, le temps s'écoulera :

- A. Après 5 minutes, un tir de pénalité sera accordé contre l'équipe fautive ;
- B. Après 8 minutes, deux tirs de pénalité supplémentaire seront accordés contre l'équipe fautive ;
- C. Après 13 minutes, le match sera déclaré perdu par forfait ;



* Si les deux équipes ne sont pas en mesure d'avoir suffisamment de joueuses, il n'y aura pas de tirs de pénalité.

2.6. Temps d'arrêt

Chaque équipe a droit à un (1) temps d'arrêt de 30 secondes par partie. Celui-ci ne peut pas être utilisé en période de prolongation.

2.7. Admissibilité des joueurs

Toute joueuse désirant participer à la ligue LHAI doit être âgée de 18 ans ou plus. Une joueuse de 16 ou 17 ans peut jouer à condition que le parent ou tuteur remplisse une « décharge de responsabilité ».

De plus, il doit remplir adéquatement les règles 2.7.1 et 2.7.2.

2.7.1. Une joueuse ne pourra être admissible que si elle accède à la partie avant la dernière période de temps réglementaire.

2.7.2. Chaque division à ses règles d'admissibilité qui sont les suivantes :

2.7.2.1. Pour le D+, une limite de deux joueuses C (ou l'équivalent) sera autorisée par équipe par partie. Si une équipe a plus que deux joueuses C, elle perdra la partie par forfait

2.7.2.2. Pour le D-, aucune fille considérée D+ ou supérieure n'aura le droit d'évoluer avec l'équipe comme remplaçante sauf exception 2.7.2.4 et 2.2.7.5

2.7.2.3. Pour le E, aucune fille considérée D- ne sera permise comme remplaçante sauf exception 2.7.2.4 et 2.7.2.5

2.7.2.4. Lors de rencontres inter-divisions, l'équipe évoluant pour la division inférieure pourra avoir dans son alignement des joueuses de calibres supérieures afin d'assurer une meilleure compétition.

2.7.2.5. Dans les cas exceptionnels, une joueuse d'un calibre supérieur pourra être acceptée si 1) les deux capitaines donnent leur accord, 2) il a été impossible de trouver une remplaçante d'un calibre égal ou inférieur, et 3) la situation justifie l'exception. Seul le superviseur de la ligue a l'autorité pour juger que ces



trois conditions sont remplies ou non et peut donc autoriser une telle exception. Une exception n'est valable que pour une fois seulement et ne compte pas dans la qualification pour les séries.

2.7.3. Au début de chaque saison, les capitaines d'équipes évalueront les joueuses de leur ligue et leur attribueront une cote (C, D+, D-, E).

2.7.3.1. Pour toute nouvelle joueuse n'ayant pas reçu de cote, sa capitaine devra avoir prévenu au moins 72 heures d'avance de son intention de la faire évaluer lors du prochain match. Après le match, le coordonnateur ou superviseur de la ligue lui attribuera une cote. S'il juge l'échantillon trop petit pour prendre une décision, il peut exiger un deuxième match d'échantillon.

2.7.4. La limite de partie qu'une fille peut disputer comme remplaçante avec une équipe est abolie. En contrepartie, à tout moment de la saison, le superviseur ou coordonnateur se donne le droit d'interdire une fille de jouer dans une catégorie s'il la considère trop dominante.

En séries éliminatoires POUR LES JOUEUSES

2.7.5. Pour être admissible à jouer en séries éliminatoires, la joueuse doit avoir joué un minimum de 3 parties avec l'équipe en question.

2.7.6. Il est permis aux équipes de faire jouer en série des filles qui n'ont pas disputé le minimum de parties à la condition qu'elle soit temps plein (elle doit avoir joué un minimum de 11 parties) dans une catégorie inférieure de la LHAI au cours de la présente saison.

2.7.7. Une joueuse peut s'aligner avec plus d'une équipe en séries éliminatoires. Elle doit cependant respecter la règle 2.7.5 ou 2.7.6 pour chacune des équipes.

2.7.8. Une joueuse ayant reçu une suspension ne recevra pas de crédit pour les parties manquées pour être éligible en vertu de la règle 2.7.5.



2.7.9. Pour qu'une gardienne puisse s'aligner comme joueuse, elle doit satisfaire à la règle 2.7.5 en tant que joueuse.

POUR LES GARDIENNES DE BUT

2.7.10. Pour être admissible à jouer en séries, la gardienne doit avoir disputé au moins 2 matchs avec cette équipe.

2.7.11. Pour qu'une joueuse puisse s'aligner comme gardienne, elle doit respecter les critères d'admissibilité des gardiennes.

2.7.12. Une gardienne d'un niveau immédiatement supérieur peut s'aligner avec une équipe d'un niveau immédiatement inférieur si la capitaine de l'équipe adverse accepte.

2.7.13. Advenant que les règles 2.7.10, 2.7.11 et 2.7.12 ne peuvent être satisfaites, la ligue LHAI se donne tout droit d'accepter ou de refuser une gardienne substituée en séries.

2.8. Classement

En saison

2.8.1. Tout au long de la saison, la ligue cumule les points au classement selon la méthode de la LNH.

2 points pour une victoire

1 point pour une défaite en fusillade

0 point pour une défaite en temps réglementaire

2.8.2. En cas d'égalité en fin de saison, le classement sera établi à partir des critères suivants dans l'ordre :

1. Le plus grand nombre de victoires

1.1 En réglementaire

1.2 Au total

2. La plus grande différence positive entre les buts pour et buts contre, pour l'ensemble de la saison.

3. Le plus grand nombre de buts pour.

4. Le plus petit nombre de buts alloués.

5. Le moins de minutes de pénalité (moyenne)

6. Tirage à pile ou face



En séries éliminatoires

2.8.3. Lors de Round-Robin, la ligue cumule les points au classement selon la méthode de la LNH.

2 points pour une victoire

1 point pour une défaite en fusillade

0 point pour une défaite en temps réglementaire

2.8.4. En cas d'égalité, le classement sera établi à partir des critères suivants dans l'ordre (si plusieurs équipes doivent passer en ronde suivante, le même critère sera utilisé pour départager toutes les équipes) :

1. Match un contre l'autre (seulement si égalité à 2 équipes)
2. Le plus grand nombre de victoires
 - 2.1 En réglementaire
 - 2.2 Au total
3. La plus grande différence positive entre les buts pour et buts contre, pour l'ensemble de la saison.
4. Le plus grand nombre de buts pour.
5. Le plus petit nombre de buts alloués.
6. Le moins de minutes de pénalité (moyenne)
7. Tirage à pile ou face

2.9. Correction statistique

Les équipes ont un délai de 15 jours pour demander une correction statistique (ex : pour faire ajouter un joueur qui n'apparaît pas à l'alignement). Une fois ce délai passé, les corrections ne sont plus acceptées. Il est donc de la responsabilité des capitaines de s'assurer que toutes leurs joueuses ont été correctement ajoutées aux alignements des parties. À quelques semaines des séries, il ne sera plus le temps de demander des corrections statistiques.



3. Règlements généraux

3.1 La ligue LHAI est une ligue sans contact. Les punitions méritées seront appelées par les officiels.

3.2 Les lancés frappés sont acceptés

3.3 Dégagement refusé

Un dégagement sera appelé dès que la rondelle, à égalité numérique ou en supériorité numérique, aura été lancée en provenance du côté défensif de la ligne rouge médiane et qu'aura traversée la ligne des buts de l'équipe adverse.

La mise en jeu se fera dans la zone défensive de l'équipe fautive.

Si un gardien de but sort de son demi-cercle pour arrêter ou jouer la rondelle, le dégagement sera annulé.

3.4 Passe avec la main

La passe avec la main en zone défensive est acceptée. Toute passe avec la main captée par un co-équipier dans une zone neutre autre que la zone défensive entraînera le sifflet de l'arbitre.

3.5 Bâton élevé

Si un joueur touche la rondelle avec son bâton, peu importe la zone, plus haut que la barre horizontale des filets, et qu'un joueur de son équipe (lui-même inclusivement) touche la rondelle sans qu'aucun joueur adverse ne touche à celle-ci, le jeu sera arrêté.

3.6 L'endroit de la mise en jeu sera déterminé selon la raison de l'arrêt.

Toute punition (sauf une punition coïncidente) entraînera automatiquement une mise au jeu dans la zone de l'équipe pénalisée.

3.7 Délai de partie



Aucune punition pour délai de partie ne sera donnée à un joueur ou gardien envoyant la rondelle hors de la patinoire. Par contre, une telle punition pourrait être attribuée advenant qu'un joueur ou une équipe, par son comportement, cause un retard à la partie.

3.8 Arrêt de jeu gardien

L'arbitre sifflera si un gardien se blesse ou perd son masque protecteur. Il ne sifflera pas si un gardien reçoit un lancer dans le casque sauf s'il est d'avis que le tir a pu le blesser ou fortement l'ébranler. Une joueuse adverse qui entre dans la zone réservée à la gardienne n'entraînera pas l'arrêt du jeu.

3.9 Fusillade

Lors d'une fusillade, une équipe doit obligatoirement envoyer toutes ses filles régulières avant de pouvoir envoyer ses remplaçantes.

3.10 Durée de la saison

La saison régulière débutera à la première semaine d'activité. Le nombre de partie varie selon la journée d'inscription. Il est important de consulter le calendrier émis par la ligue.

3.11 Format des parties de saison régulière

3.11.1 Trois périodes de 13 minutes à temps chronométré. Pour la première période, après le 3 minutes de réchauffement, le temps sera mis à 13 :30 et activé aussitôt. La partie ne se terminera pas tant que le temps ne sera pas terminé, à l'exception de force majeure.

3.11.2 Les parties se joueront à temps chronométré.

3.11.3 En cas d'égalité, une fusillade aura lieu avec un minimum de 3 tireurs de chaque côté et un maximum de 8 tireurs de chaque côté. Si l'égalité persiste après 8 tireurs, la partie sera déclarée nulle.

L'équipe locale décidera de l'équipe qui débutera la fusillade.

Une joueuse ayant une punition non terminée en début de la fusillade ne pourra pas y participer.



3.11.3.1 Les remplaçantes devront toujours participer à la fin.

3.12 Format des séries éliminatoires

Le tableau des séries éliminatoires sera diffusé un (1) mois avant le début des séries.

Chaque équipe jouera un minimum de trois (3) parties en séries éliminatoires.

3.13 Format des parties des séries éliminatoires

Le temps règlementaire lors des parties des séries aura le même format que les parties de saison régulière.

En cas d'égalité, il y aura une prolongation (4 vs 4) de 5 minutes (mort-subite) et fusillade. Pour la fusillade, une fois que chaque équipe a fait un tour complet (indépendamment du nombre de joueuses), les équipes pourront renvoyer la même fille plusieurs fois.

3.14 Matchs Forfaits

Une partie sera déclarée perdue par forfait lors des situations suivantes :

- A. Voir règle 2.7.5
- B. Si une joueuse expulsée ne quitte pas la patinoire et persiste à demeurer sur la glace malgré les instructions des officiels ;
- C. Si une gardienne est expulsée d'un match en vertu de la règle 4.5 et que l'équipe n'est pas en mesure de la remplacer dans les dix (10) minutes
- D. Si une équipe décide de ne pas continuer la partie en raison d'une blessure au gardien ;
- E. Si une équipe n'est pas en mesure d'avoir le nombre de joueuses minimum à n'importe quel moment dans la partie en raison de l'expulsion de joueuses ;
- F. Si une équipe refuse de poursuivre la partie pour quelque raison que ce soit, sauf pour des raisons convenues par les officiels ;
- G. Si une équipe ne peut s'acquitter des frais exigés ;
- H. Si une équipe ne peut remplacer les joueuses qui ont écopés d'une punition coïncidente durant la première période, les officiels permettront la poursuite du jeu selon un format de 4 contre 4.
- I. Si une équipe utilise des joueuses non admissibles. Une joueuse suspendu n'est pas admissible.



Le résultat d'un match forfait sera de 5 à 0 pour l'équipe non fautive et la partie ne sera pas reprise ultérieurement.

Des sanctions seront imposées à toute équipe qui n'avisera pas les responsables de la ligue qu'elle n'est pas en mesure de faire jouer une équipe dans un délai de 72h.

4. Pénalités et système disciplinaire

4.1. Pénalités

Mineures

Les pénalités mineures ou doubles mineures (2 minutes ou 4 minutes) standard de Hockey Québec pourront être appelées par les arbitres.

Majeures

Les pénalités et combinaisons de pénalités majeures de Hockey Québec pourront être appelées. Toute pénalité majeure est accompagnée d'une pénalité d'extrême inconduite.

4.2. Règlements des trois (3) punitions

- 4.2.1 Une joueuse écopant de trois (3) pénalités mineures, deux (2) mineures doubles ou une combinaison de trois(3) pénalités (peu importe la nature) durant un seul match sera expulsé.
- 4.2.2 Si une gardienne obtient 3 punitions, cette dernière sera autorisée à terminer la partie, mais obtiendra une partie de suspension pour la partie suivante



4.3. Expulsion d'une partie

Lorsqu'une joueuse se fait expulser d'une partie, elle doit quitter l'enceinte de la patinoire pour que la partie puisse se continuer. Si elle ne quitte pas, elle se verra attribuer des pénalités d'inconduite supplémentaires. Si elle persiste, elle pourrait être suspendue.

4.4. Expulsion d'un gardien de but

Si un gardien de but se fait expulsé d'une partie, en raison d'une pénalité majeure, extrême inconduite ou grossière inconduite, l'équipe fautive se verra perdre la partie par défaut si cette dernière n'a pas de gardien substitut ou qu'elle n'a pas trouvé un gardien dans les dix (10) minutes suivantes.

4.5. Extrême inconduite.

Toute joueuse utilisant un langage déplacé ou ayant une attitude négative envers les officiels écoperait d'une punition de 10 minutes pour conduite antisportive. Si le comportement de la joueuse ne s'améliore pas, elle se verra attribuée une punition d'extrême inconduite, expulsé de la partie et suspendu selon les barèmes de la ligue LHAI.

4.6. Grossière inconduite

A. Toute joueuse ou représentante d'équipe qui se comporte de manière à tourner le match en dérision se verra expulser de la partie avec une pénalité de grossière inconduite.

B. Toute joueuse ou représentante d'équipe qui insulte un adversaire par des paroles ou des gestes, qui insulte ou qui utilise des propos ou des gestes intimidants, basés sur la discrimination (race, ethnicité, religion, sexe, orientation sexuelle, langue) se verra attribué une pénalité de grossière inconduite.

La joueuse fautive se verra attribuée une suspension indéfinie.



4.7. Temps au tableau – Altercation

Si une altercation entre deux ou plusieurs joueuses persiste pendant de nombreuses secondes au point de pouvoir provoquer un retard sur les glaces, le temps au tableau sera activé pendant l'altercation pour récupérer ce temps. Toutefois, à partir du moment que l'altercation a cessé et que les joueuses se sont retirées, le temps devra être de nouveau arrêté.

4.8. Pénalité de match – Mettant en cause un représentant de la ligue

Cette pénalité sera imposée à toute joueuse, entraîneur ou représentante de l'équipe qui menace verbalement ou physiquement ou qui traite un représentant de la ligue de façon inconsidérée (superviseurs, arbitres, chronométrateurs, coordonnateurs, etc.). Cette pénalité de match entraînera une suspension indéfinie de la ligue, et il n'y aura pas de suspension minimale.

4.9. Suspensions

Toutes les infractions signalées avant, pendant et après un match feront l'objet d'un examen par les officiels de la ligue. Le superviseur de la ligue LHAI pourra imposer une suspension conformément aux normes minimales.

Nature de l'infraction	Punition
Troisième punitions au cours d'une partie (peu importe la nature)	Expulsion du reste de la partie, sauf le gardien de but car il sera suspendu pour la prochaine partie. Le joueur doit être remplacé au banc de punitions. Aucune suspension à moins qu'une des trois punitions soit une punition majeure.
Punition majeure	Minimum de 1 partie. Peut augmenter selon la combinaison de pénalité.



Punition majeure 2 ^e offense	Minimum de 2 parties. Peut augmenter selon la combinaison de pénalité.
Assaut	Minimum de 3 parties
Bataille	Suspension de 3 à 5 parties ; selon les circonstances (instigateur, agresseur, etc.)
Instigateur et troisième homme	La ligue se donne le droit de donner comme sanction 'instigateur' ou 'troisième homme' selon son jugement et cela indépendamment d'une suspension pour bagarre. La durée de la suspension dépendra de la gravité du geste et des circonstances.
Deuxième bataille (même saison)	Renvoi de la ligue.
Bataille (extérieur de la patinoire)	Suspension indéfinie ; évaluation par le comité de discipline
Tentative de blessures	Tout geste dont l'intention est de blesser se verra suspendre pour un minimum de deux (2) parties. Il n'y a pas de maximum et la suspension est donc dépendante de la gravité du geste posé.
Extrême inconduite (Code B ou D)	Expulsion de la partie. Si la punition est appelée dans les 5 dernières minutes de la partie, le joueur aura 1 partie de suspension automatique à moins de décision contraire par le superviseur de la ligue.
Grossière inconduite	Suspension indéfinie ; évaluation par le comité de discipline
Pénalité de match	Suspension indéfinie ; évaluation par le comité de discipline
Sortir du banc des joueurs lors d'une altercation	Suspension automatique de 1 partie au premier joueur fautif.



Se présenter dans la chambre des arbitres	Suspension automatique de 3 matchs
Remarque (gravité)	Tout geste porté au cou, à la tête ou dans le dos entraînera une suspension plus sévère.

Les joueuses suspendues ne doivent pas être sur le banc ou derrière celui-ci, à moins d'une autorisation par la ligue. Une joueuse suspendue qui est derrière le banc est interdit de parler à l'arbitre ou de faire quelconque commentaire à haute voix.

4.10. Application d'une suspension

- 4.2.3 Une joueuse suspendue ne sera pas admissible à jouer avec son équipe jusqu'à ce que le nombre de parties de suspension ait été servi.
- 4.2.4 Si une joueuse suspendue participe à une partie de la ligue alors qu'elle est suspendue, elle verra sa suspension être doublée. De plus, le responsable de l'équipe recevra une (1) partie de suspension.
- 4.2.5 La durée de suspension pourrait varier selon les circonstances suivantes :
 - 4.2.5.1 Si la joueuse évolue à temps pleins pour plusieurs équipes, la suspension peut être distribuée à toutes les équipes ou être appliquée seulement avec l'équipe où la sanction a eu lieu (discrétion du superviseur)
 - 4.2.5.2 Si la joueuse évolue avec plus d'une équipe dont au moins une à titre non régulier, elle ne pourra s'aligner avec aucune autre équipe tant qu'il n'aura pas servi le nombre de match avec son équipe.
 - 4.2.5.3 Si une joueuse n'est régulière avec aucune équipe, le superviseur de la ligue peut augmenter la durée de la suspension selon la durée qu'il juge suffisante.

4.11. Discussion avec les arbitres

- i. Seul la personne désignée comme le capitaine en début de rencontre (soit le joueur qui va au-devant des arbitres avant le début de la rencontre) sera autorisée à discuter avec les arbitres d'une décision prise sur la glace. Le joueur pourra demander des explications, puis



poser UNE question. Après avoir répondu à cette question, l'arbitre sera en droit de déclarer sa décision finale, en quel cas toute contestation de ce joueur qui bouleverse la reprise du jeu pourra être sanctionnée par une punition mineure ou majeure.

5.0 Liste des nouveaux règlements

- 2.5.1.1 La capitaine doit toujours vérifier avant d'embarquer que toutes les joueuses de son équipe se sont enregistrées. Si des joueuses non enregistrées sont sur la glace, il n'y aura pas de mise en jeu, mais le temps va s'écouler jusqu'à ce que toutes les joueuses ce soient enregistrées. Tout délai occasionné par une équipe entraînera une punition de banc.
- 2.5.4 S'il n'y a pas de gardien de but au début de la partie (à la 13e minute), l'équipe fautive se verra décerner une punition de 2 minutes pour 'avoir retardé la partie' qui sera appliquée au moment où le gardien sera de retour. Étant donné que la période de réchauffement déborde souvent la 13e minute, il est à la discrétion de l'arbitre de juger quand la partie doit commencer. Cependant, à moins de raisons majeures (ex: tempête de neige, partie à 18h15...), si le gardien n'est toujours pas arrivé à la 11e minute, l'équipe devra commencer à 6 joueurs. Dans un tel cas, elle perdra également son temps-mort.
- 3.11.3 (Saison régulière) En cas d'égalité, une fusillade aura lieu avec un minimum de 3 tireurs de chaque côté et un maximum de 8 tireurs de chaque côté. Si l'égalité persiste après 8 tireurs, la partie sera déclarée nulle. L'équipe locale décidera de l'équipe qui débutera la fusillade. Une joueuse ayant une punition non terminée en début de la fusillade ne pourra pas y participer. Les remplaçantes devront toujours s'exercer en dernier.

3.13. Le temps réglementaire lors des parties des séries auront le même format que les parties de saison régulière.

En cas d'égalité, il y aura une prolongation (4 vs 4) de 5 minutes (mort-subite) et fusillade. Pour la fusillade, une fois que chaque équipe a fait un tour complet (indépendamment du nombre de



joueuses), les équipes pourront renvoyer la même fille plusieurs fois.



Nos Partenaires



ISATIS SPORT



Tournois et Camps